Résolution sur la situation en Irak

2004/2550(RSP) - 16/09/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 533 voix pour, 43 voix contre et 26 abstentions, une résolution Situation en Irak.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Rappelant que la situation politique et la sécurité en Irak demeurent instables, entraînant de nombreux morts et blessés parmi les Européens, la population irakienne et le personnel militaire international, la résolution condamne vivement toute violence aveugle et, en particulier, tous les attentats terroristes contre des civils, des minorités religieuses, les forces de police et les soldats de la force multinationale, les prises d'otages, notamment parmi les journalistes et le personnel des ONG, ainsi que les assassinats atroces qui ont été commis et qui restent impunis.

Les députés condamnent également l'enlèvement des journalistes français Christian Chesnot et George Malbrunot, ainsi que des travailleuses humanitaires italiennes Simona Torretta et Simona Pari de même que d'un citoyen britannique, et exigent leur libération immédiate et sans conditions, tout comme celle de tous les autres otages, quel que soit leur pays d'origine.

Le Parlement réaffirme la détermination de l'Union européenne à faciliter la transformation de l'Irak et sa réintégration dans la communauté internationale en tant que partenaire souverain, indépendant et démocratique. Il demande aux nouvelles autorités gouvernementales irakiennes et aux communautés religieuses présentes dans le pays, en particulier à toutes les autorités religieuses, de condamner fermement, clairement et sans équivoque toute forme de terrorisme. Il exige en outre que les élections à l'Assemblée nationale de transition, qui sont prévues d'ici janvier 2005, soient libres et équitables et que les femmes y participent pleinement.

La résolution appuie la proposition de la Commission d'allouer 200 millions EUR supplémentaires au titre de la contribution de l'UE à la reconstruction de l'Irak en 2005. Les députés demandent au Conseil d'utiliser l'instrument de flexibilité pour que cet engagement soit mis en œuvre sans entraîner de réduction des dépenses allouées aux autres domaines de l'action extérieure de l'UE. Ils soulignent que le processus de reconstruction doit être transparent sous tous ses aspects, notamment politiques, économiques et financiers.